

Image not found or type unknown



Indemnités dégâts des eaux

Par **alre**, le **08/07/2014** à **18:44**

Bonjour, suite à un dégâts des eaux j'ai eu un devis par un autoentrepreneur pour un montant de 1473.01€ validé par l'expert de mon assurance, entre la date du devis et la réalisation des travaux l'autoentrepreneur est passé artisan avec un salarié, les travaux étaient un peu plus important que prévu et le coût de la facture plus élevée, travaux plus important et TVA 10% qui n'était pas compté en autoentrepreneur, montant de la facture 2150.51€ TTC. L'assurance ne m'a indemnisée que sur le montant du devis en y ajoutant les 10% de TVA, est ce normal ou devait elle m'indemniser sur la facture ?
Merci pour vos conseils